



Communiqué de presse

Statut juridique du futur Hôpital Riviera-Chablais

L'Hôpital Riviera s'oppose au choix des Conseils d'Etat vaudois et valaisan

(Vevey, le 8 mai 2008) L'arrivée de nouveaux opérateurs, la réorganisation de plusieurs services ainsi que l'élargissement de l'offre médicale ont conduit à une nette reprise de l'activité au cours du second semestre 2007. Partie prenante du futur hôpital unique de Rennaz, l'Hôpital Riviera a par ailleurs pris position contre le statut juridique de droit public proposé par les Conseils d'Etat vaudois et valaisan.

Après les changements intervenus en 2006 au sein de l'organisation médicale, l'année 2007 a été placée sous le signe de la reprise et de la consolidation. « L'arrivée de nouveaux opérateurs, associés à ceux déjà en place, répond pleinement à nos attentes, preuves en sont les nombreux témoignages de reconnaissance reçus. Pour le personnel, et c'est une première, une Convention collective de travail a été signée qui devrait garantir ses conditions de travail. Et si l'on ajoute, au plan comptable, que l'exercice s'est soldé par un résultat positif, les nouvelles réjouissances ne manquent pas » précise Jean-François Brunet, directeur général.

Une dynamique qui se traduit par un élargissement de l'offre médicale, notamment en matière de chirurgie pédiatrique, du traitement de la douleur, de l'oncologie - premier service entièrement unifié dans la perspective de l'hôpital unique - et de l'urologie. L'année 2007 coïncide également avec l'achèvement d'un important programme de rénovation (bloc des urgences, pédiatrie et dialyse), de près de dix millions de francs, afin d'adapter les infrastructures existantes à l'évolution des soins et d'offrir une prise en charge optimale des patients.

Faire face à une concurrence accrue

Les hôpitaux publics doivent aujourd'hui faire face à de nouveaux concurrents qui se profilent aujourd'hui dans le domaine ambulatoire, profitant de dispositions tarifaires favorables dans ce secteur d'activité. Si le corps médical de l'Hôpital Riviera se dit prêt à relever le défi d'une saine concurrence, il reste néanmoins attentif à la manière dont les pouvoirs publics traiteront le dossier des secteurs économiquement moins porteurs qu'un hôpital a pourtant mission d'assumer, comme les soins intensifs ou les urgences. « Compte tenu des perspectives de la nouvelle LAMaL, des pressions des assureurs pour diriger le domaine de la santé et face à une conception de plus en plus mercantile, il faudra sans doute faire preuve d'une grande cohésion institutionnelle et de combativité pour défendre le rayonnement d'hôpitaux qui assument et défendent un service médical public de qualité et ouvert en tout temps à l'ensemble de la population, s'inquiète le Dr. Philippe Saegesser, directeur médical. Seuls les hôpitaux disposant d'une large autonomie pourront s'adapter à ces nouveaux enjeux et tirer leur épingle du jeu. »

Quel statut pour le futur Hôpital Riviera-Chablais ?

Réuni en assemblée extraordinaire, le Conseil de fondation de l'Hôpital Riviera a décidé à une très forte majorité de contester le choix d'une structure de droit public pour le futur Hôpital Riviera-Chablais, tel que le prévoit le projet de convention intercantonale

Communiqué de presse – page deux

Vaud – Valais. Les membres du conseil ont rappelé leur ferme volonté de voir ce projet aboutir mais sans sacrifier son ancrage régional et l'autonomie indispensables à son bon fonctionnement.

« Notre conseil ne peut pas cautionner une solution qui va à l'encontre de la volonté exprimée de conserver son statut d'établissement privé reconnu d'intérêt public. Il s'agit d'une brèche dans le modèle de structure qui régit les 13 hôpitaux régionaux vaudois et qui a fait ses preuves, en permettant d'offrir des soins de qualité à la population de ce canton» précise Pierre Rochat, président du Conseil de fondation. Le statut privé reconnu d'intérêt public apporte une réponse efficace à la maîtrise de l'augmentation des coûts de la santé. Il associe une indispensable autonomie de gestion à la légitime nécessité d'un contrôle par l'Etat et garantit ainsi le bon usage des deniers publics.

Le Conseil de fondation regrette de ne pas avoir été écouté dans le cadre du choix de la structure juridique. Le premier projet de statut a été remis aux deux hôpitaux le 4 juin 2007, sans que ces derniers n'aient été associés à sa rédaction. Au cours des trois autres réunions qui ont suivi en présence des chefs de département, les représentants des hôpitaux sont intervenus pour tenter d'infléchir la tendance à l'étatisation du futur hôpital, mais en vain.

Dans ces conditions, et à la lecture du dernier projet de Convention intercantonale Vaud - Valais qui doit être soumis en même temps que le crédit d'étude aux Grands Conseils vaudois et valaisan, le Conseil de fondation des Hôpitaux de la Riviera a écrit au Conseil d'Etat vaudois pour lui faire part de son opposition au projet de statut public.

L'Hôpital Riviera répète sa volonté d'être partie intégrante du nouvel hôpital

Pour le Conseil de fondation, la construction juridique peut être reportée dans le temps. Afin de ne pas retarder le projet, le Conseil de fondation propose, suivant en cela les conclusions du rapport de M^e Boillat, mandaté par les deux cantons pour donner son avis sur la forme juridique à retenir pour le futur HRC, « d'arrêter les pierres angulaires et les éléments essentiels de la collaboration intercantonale qui aboutira à la réalisation du projet avant de procéder au choix de la structure juridique. »

Pour tous renseignements :

Jean-François Brunet, directeur général, au 021 923 48 07

Pierre Rochat, président du Conseil de fondation de l'Hôpital Riviera, au 021 989 53 53